

24 mai 2013

## Le théâtre étudiant à l'épreuve des discriminations

Une pièce de théâtre intitulée « Le rôle de vos enfants dans la reprise économique mondiale » a été jouée dans le cadre du Festival des étudiants à l'affiche de l'Université de La Rochelle. Un enseignant-chercheur de l'établissement l'a mise en cause parce qu'il la considère comme ayant un caractère antisémite. Il en a saisi la Présidence de l'Université qui, consciente de la gravité et de la complexité de la situation, souhaite traiter cette affaire avec mesure et responsabilité.

Ce spectacle est le résultat d'un atelier « écriture de plateau » mis en place par l'Université en collaboration avec le centre Intermondes de La Rochelle, dans le cadre d'une résidence d'artiste, et en partenariat avec l'Institut Français (opérateur de l'action culturelle de la France sous tutelle du Ministère des Affaires Etrangères) et le théâtre « Toujours à l'Horizon ». Il a été produit avec le concours d'Éric Noël, un auteur québécois chargé d'encadrer l'atelier d'écriture, et sous la direction de Claudie Landy, metteur en scène et directrice du Théâtre « Toujours à l'Horizon » de La Rochelle. La pièce a été jouée cinq fois dans ce théâtre, les 3, 4, 5, 6 et 7 avril et a accueilli environ 500 spectateurs.

**Comme pour toute activité proposée aux étudiants par L'Espace Culture de l'Université, cette œuvre théâtrale a donc été écrite et présentée avec l'appui d'encadrants professionnels, choisis pour leurs valeurs et leurs références notoirement reconnues.**

L'objectif affiché de la pièce est de dénoncer la dérive de la finance internationale. Pour cela, les rédacteurs ont choisi de s'appuyer sur des stéréotypes accumulés et caricaturés afin de les tourner en dérision. Leur parti pris est clairement celui de l'humour utilisé à des fins critiques.

Suite aux représentations, considérant que l'œuvre véhicule des stéréotypes antisémites et qu'à ce titre il en a été blessé, un enseignant-chercheur s'est tourné vers la Présidence de l'Université — et vers elle uniquement — pour lui exprimer l'ensemble de ses griefs et lui demander qu'elle la condamne moralement. Sensible à l'émotion exprimée par ce collègue, il est apparu utile que soit organisée une rencontre entre les partenaires porteurs du projet, les étudiants auteurs et comédiens et toute personne, ayant vu ou non la pièce, souhaitant s'associer à un débat sur ce sujet grave. L'objectif était de poursuivre la démarche pédagogique engagée, mais aussi de permettre à chacun d'exprimer sa position et son ressenti sur la pièce.

Cette rencontre a eu lieu le 3 mai dernier et a réuni environ 60 personnes, avec une diversité de points de vue qui a donné lieu à de réels échanges. Conformément à l'ambition pédagogique fixée, elle a notamment permis d'évoquer le travail des étudiants sous un angle éthique : le devoir de mémoire, la responsabilité des auteurs, la liberté de création et ses éventuelles limites, etc.

Depuis, à la demande de l'enseignant-chercheur et des étudiants concernés, mais aussi d'un représentant du personnel, la Présidence leur a séparément accordé un entretien. **De toutes ces consultations, il ressort de façon unanime que les étudiants en question ne sont pas antisémites et qu'ils n'avaient aucunement l'intention d'en promouvoir l'idéologie.**

Pourtant, le collègue persiste à réclamer une position condamnatrice de l'Université à l'encontre de ladite pièce. Cette demande se heurte à une série de principes et d'arguments qu'il convient de rappeler :

- En premier lieu, la liberté d'expression préside à la production de toute œuvre culturelle, et son respect est une exigence que l'établissement ne saurait transgresser.
- Il est à remarquer que la demande est faite à la seule direction de l'Université, alors que plusieurs partenaires sont parties prenantes de cette affaire. De toute évidence, ce sont d'ailleurs ces derniers qui sont les plus qualifiés pour avoir une vision critique sur une pièce de théâtre. **Or leur professionnalisme n'est à aucun moment mis en cause.**
- Il s'avère singulièrement délicat, voire déplacé, pour l'établissement de porter un jugement public sur une production culturelle, dès lors que cette dernière n'enfreint pas la loi. **Considérée la diversité des positions et des ressentis exprimés, toute appréciation ou désapprobation serait susceptible d'être assimilée à un parti-pris moral**, ce qui ne saurait être le rôle de l'université dont la mission est au contraire de faire preuve de neutralité et d'apaisement en pareilles circonstances.
- Enfin, dès lors qu'il y a unanimité pour reconnaître **qu'il n'y a pas eu d'intention antisémite de la part des étudiants, la question qui se pose à l'Université est celle de leur protection.** En effet, il serait contradictoire et injuste de les tenir pour uniques responsables de la pièce, alors que **leur travail a été réalisé dans le cadre d'une activité encadrée par des partenaires institutionnels, dont le professionnalisme ne souffre, lui, pas de discussion.**

La complexité et la délicatesse de cette affaire n'a pas échappé à certains acteurs locaux. Ainsi, le Président de la section rochelaise de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) qui a suivi les débats a, dans un courrier adressé au Président Gérard Blanchard, **écarté toute censure et tracé le chemin qui doit être celui de l'Université, entre liberté de création et responsabilité.**

C'est dans cet esprit, avec un souci d'apaisement, que la Présidence suit ce dossier depuis le début et qu'elle recherche aujourd'hui la meilleure issue pour tous les protagonistes. Dès lors, dans une visée pédagogique, il lui apparaît opportun, comme proposé par la Ligue des Droits de l'Homme, de s'engager dans un **travail de réflexion avec les étudiants, ses partenaires et les organisations qui luttent contre l'antisémitisme, le racisme et toute forme de discrimination.**

Enfin, l'Université de La Rochelle regrette de voir sa réputation injustement entachée, sur une valeur à laquelle elle est, au contraire, particulièrement attachée.